

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit**

(Journal officiel de l'Union européenne L 302 du 17 novembre 2009)

Page 27, annexe I, section C, point 3 c):

au lieu de:

«c) (...) et qui est directement associée aux activités de notation de crédit; et»;

lire:

«c) (...) et qui n'est pas directement associée aux activités de notation de crédit; et».
